

académie
Dijon



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Rencontre avec les élus

février 2017

Ordre du jour

- **Éléments de carte scolaire**
- **Les P.E.D.T.**
- **Le numérique scolaire**
- **La natation scolaire**
- **L'instruction à domicile**



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

**Point de situation sur la mise
en œuvre de la réforme des
rythmes scolaires sur le
département de Saône et Loire**



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Les PEDT

352 PEDT

Soit 93 % des communes
concernées (communes possédant
au moins une école)



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Les PEDT

152 PEDT (43%)

sont en intercommunalité

200 PEDT (57%)

sont hors intercommunalité

Les PEDT

Fonds de soutien et fonds bonifié

= 2 643 110 €

Soit 59 € par élève concerné par

un PEDT



Les OTS (arrêté CDEN)

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



588 écoles

653 rythmes

académie
Dijon



Les OTS (cas particuliers)

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



37 « expérimentations » (- 3 + 6)

Lundi AM = 2 écoles

Mardi AM = 16 écoles

Jeudi AM = 19 écoles

Vendredi AM = 12 écoles

172 dérogations horaires (6h/jour)



Les groupes de travail

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Le groupe laïcité et citoyenneté
a réalisé un document «ressource»
destiné aux acteurs des PEDT.
Il sera diffusé au moment du
renouvellement des PEDT.



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les groupes de travail

Le groupe 2-4 ans a réalisé une plaquette (financée par la DDCS) sur « l'accueil des enfants de 2 à 4 ans en collectivité ».

Une version numérique et/ou papier sera diffusée aux responsables des PEDT et aux ACM. (Accueils Collectifs de Mineurs).



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Les formations

17 formations sont programmées
A ce jour 12 ont été réalisées

108 stagiaires ont été accueillis

154 journées/stagiaires ont été réalisées



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement des PEDT

Tous les PEDT doivent être renouvelés avant la fin de la période scolaire.



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Renouvellement des PEDT

**Toute convention arrivée à son terme
peut faire l'objet :**

- **d'une nouvelle convention**
- **d'un avenant**



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement des PEDT

L'avenant

**concerne les territoires qui
n'auraient pas de modifications
importantes dans le contenu du
PEDT et dans leur territoire**

d'intervention



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Renouvellement des PEDT

La convention

nécessite la redéfinition et l'écriture du PEDT lorsque le territoire est modifié (cf. schéma intercommunal) et lorsque le contenu fait l'objet d'un remaniement important.



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement des PEDT

**La DSR sera maintenue pour
la durée de la première
convention et pour 3 ans.**



académie
Dijon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Renouvellement des PEDT

**Les expérimentations sont
supprimées et remplacées au
cas par cas par une dérogation
du Directeur Académique.**



Renouvellement des PEDT

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Ne seront plus pris en compte les OTS libérant le vendredi AM

- **Lorsque la récréation se situe en fin de 1/2 journée**
- **Lorsque la récréation concerne des journées (ou 1/2 journées) allégées**

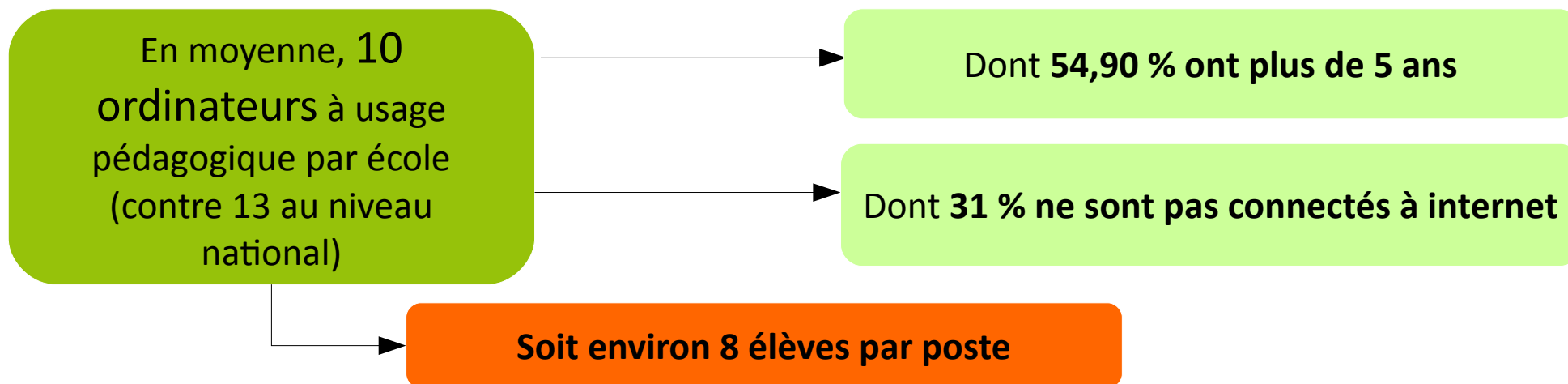


Le numérique éducatif dans les écoles de Saône-et-Loire

Annie Montfort, conseillère pédagogique au numérique éducatif

Les équipements numériques des écoles de Saône-et-Loire

Données issues de l'enquête ETIC 605 écoles : 565 enquêtes validées
93,38 % de réponses départementales 87,5 % de réponses académiques



Terminaux mobiles et autres équipements numériques

Les **ordinateurs portables** représentent **45 %** des ordinateurs déployés.

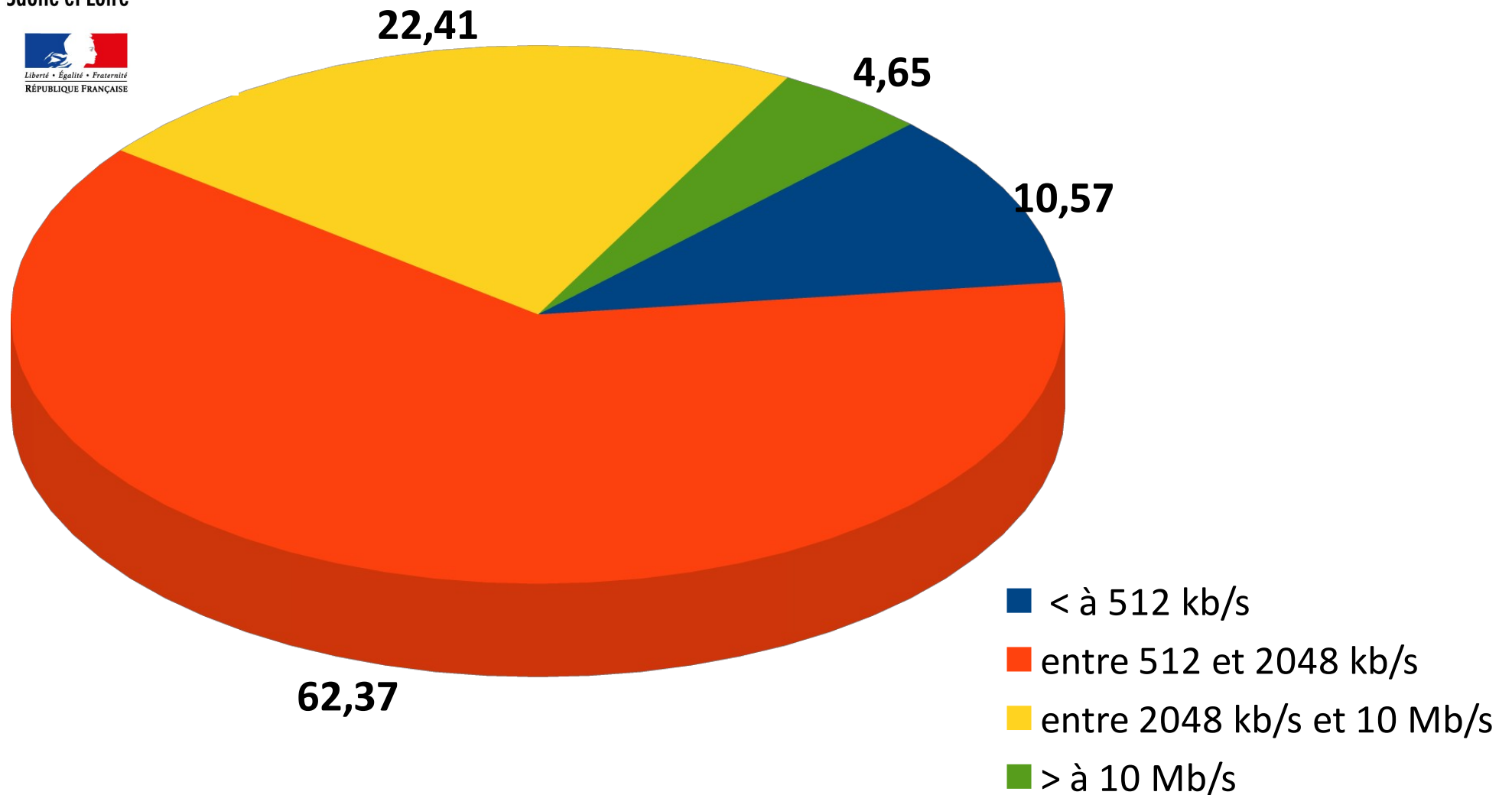
Les **tablettes tactiles** représentent **2,75 %** des ordinateurs.

Le nombre moyen de **vidéoprojecteurs** par école est de **1,02 %**.

Le nombre moyen de **TNI** par école est de **0,69 %**.

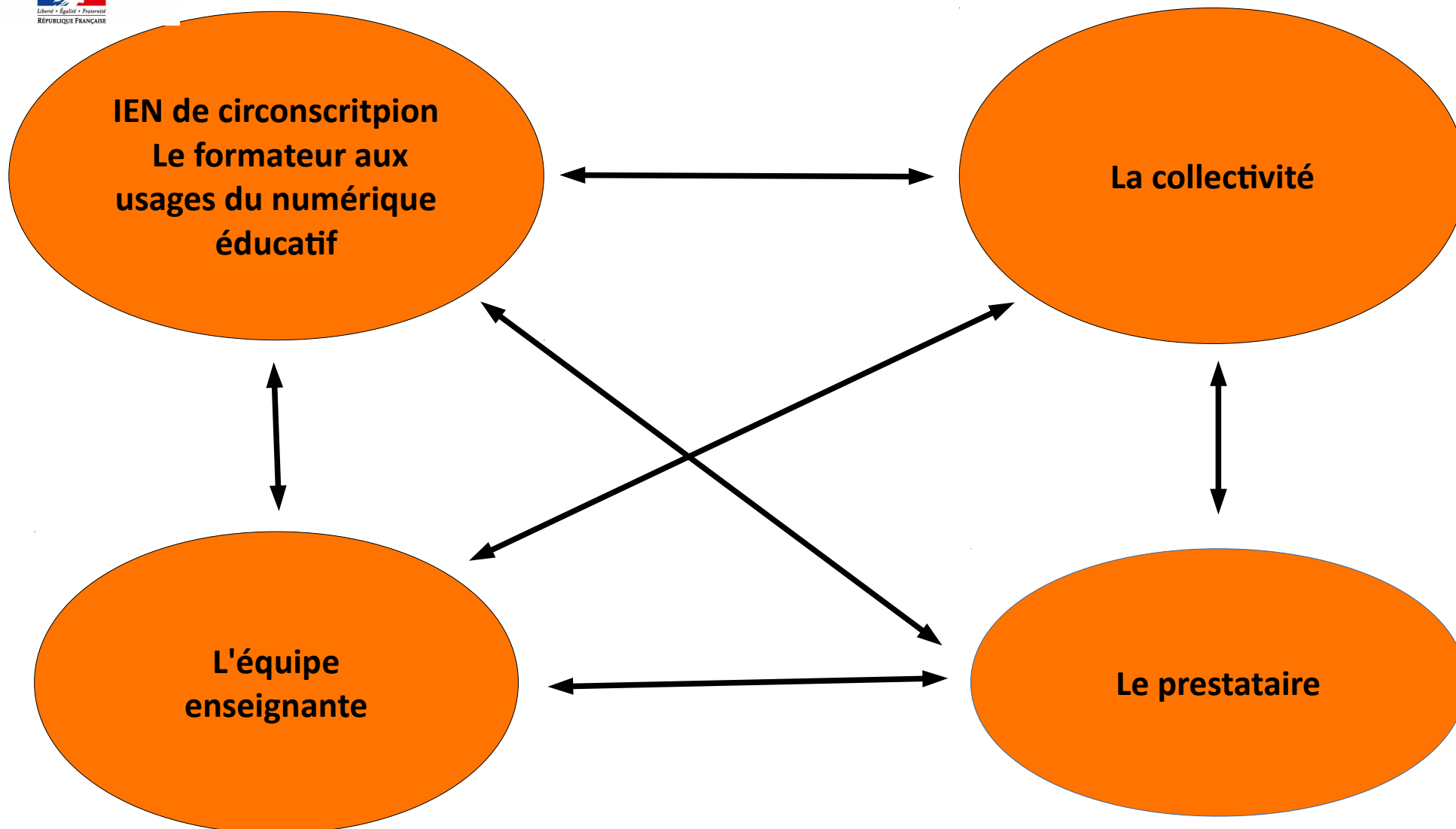
Le débit de la connexion internet

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Un projet d'équipement : les acteurs

Le projet d'équipement : les acteurs



Un projet d'équipement de classes mobiles (tablettes) : des aides

Plan numérique depuis 2014

24 collèges dans le plan numérique en Saône et Loire
5 écoles (8 lots de classes tablettes)

Appel à projets 2017 pour la rentrée 2017-2018

Important : Le projet doit être adossé à un projet de collège entré dans le plan numérique ou déposant un projet pour l'être.

Pour candidater : **Avant le 31 mars 2017**

- Se rapprocher des différents acteurs afin de définir le projet d'équipement (élus, directeur, équipe enseignante, ien de circonscription)
- Le projet pédagogique est rédigé par l'équipe pédagogique avec le soutien de l'équipe de circonscription et de la conseillère pédagogique départementale en lien avec l'équipe du collège.
- Une lettre d'intention rédigée par l' élu sur les intentions d'équipement

Pour vous venir en aide

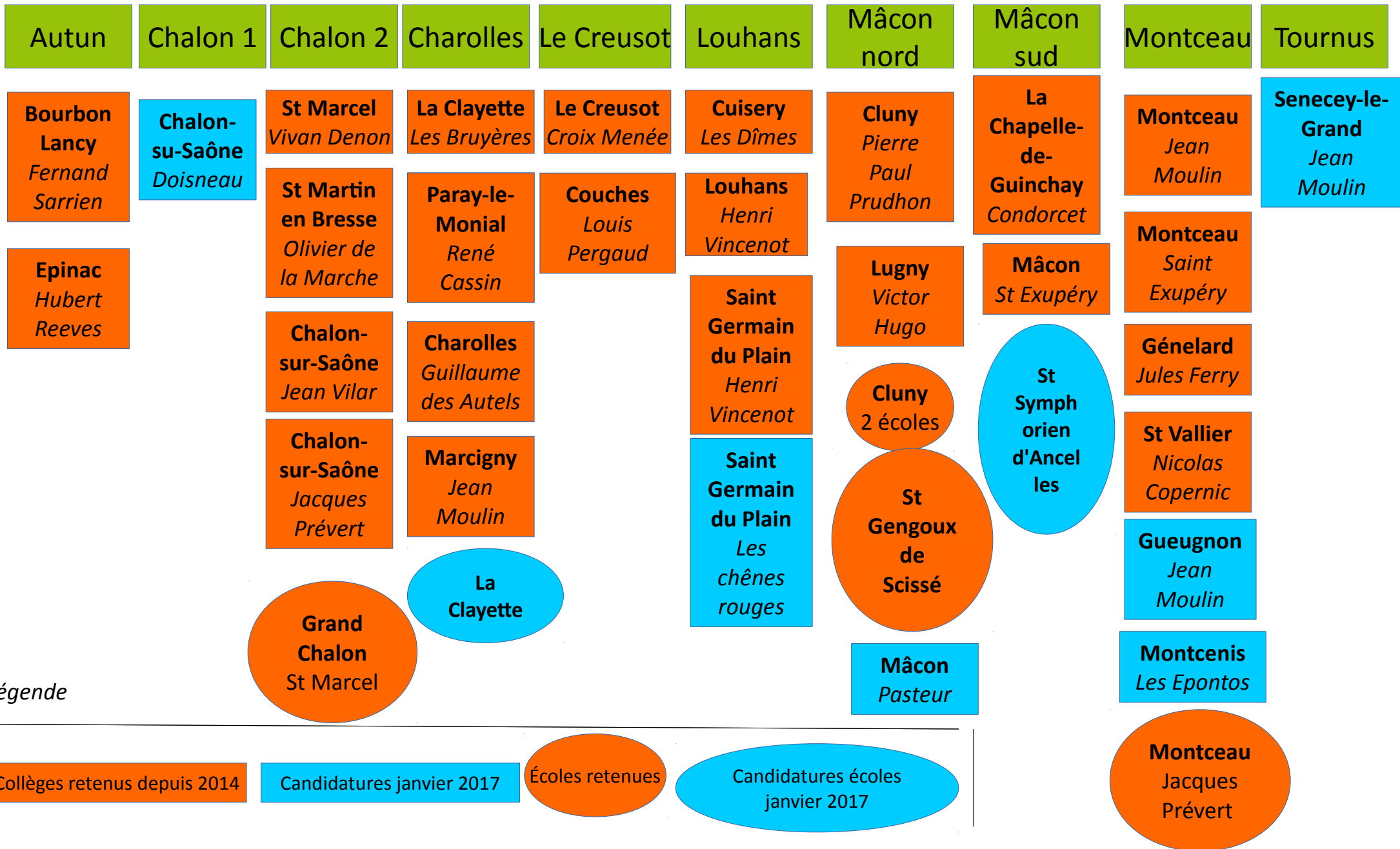
Des interlocuteurs :

- ✓ Un inspecteur de circonscription
- ✓ Les formateurs aux usages du numérique éducatif de circonscription
- ✓ Une conseillère pédagogique départementale en charg du numérique éducatif

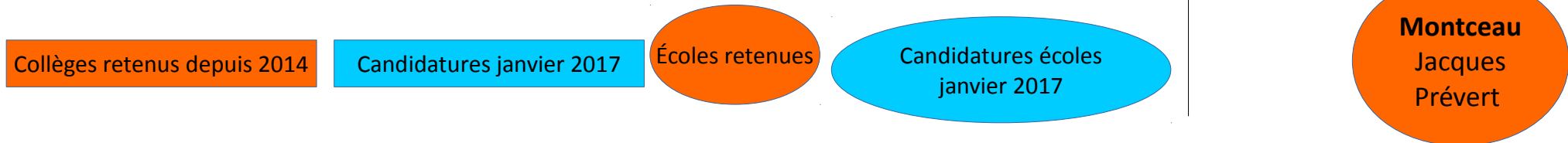
Des outils :

- ✓ Un guide départemental pour l'équipement numérique des écoles
- ✓ Une trame de lettre d'intention
- ✓ Un site plan numérique
- ✓ Un site départemental numérique

Les projets retenus et les candidatures 2017



Légende





direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Natation scolaire





direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Programmes 2015

Natation scolaire, partie intégrante et obligatoire des programmes, pour le développement moteur et cognitif des enfants, mais aussi pour leur sécurité !

Priorités des programmes de 2015 : c'est le cycle 3 dans la continuité du cycle 2



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Convention

Nécessité réglementaire de renouveler (ou parfois simplement de signer parce qu'elle n'existe pas) une convention entre la collectivité responsable du centre nautique et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Sécurité

Une remontée croissante d'incidents divers doit nous amener :

- à **redoubler d'attention** quant au fonctionnement des piscines et à la surveillance des bassins, en particulier au moment des temps d'alternance des classes autour de l'eau,
- mais devra aussi et nécessairement remettre enseignants, personnels qualifiés des centres nautiques, conseillers pédagogiques, élus ... ensemble lors de formations spécifiques et cohérentes à la natation scolaire.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Instruction dans la famille



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Décret n° 2016-1452 du 28 octobre 2016 relatif au contrôle de l'instruction dans la famille ou des établissements d'enseignement privés hors contrat

- les parents doivent adresser au maire de leur commune ainsi qu'au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (Dasen) de leur département une déclaration d'instruction dans la famille. Ce document prend la forme d'une lettre écrite.
- à la réception de la demande des parents, le Dasen leur adressera une attestation d'instruction dans la famille. La famille s'exposera par la suite à des contrôles de la mairie d'une part et du Dasen d'autre part.
- dès la première année d'instruction, la mairie mènera une enquête sociale sur l'enfant afin de vérifier que le mode d'instruction choisi est bien compatible avec son état de santé. La mairie vérifiera en outre les raisons ayant motivé le choix des parents. Cette enquête est renouvelée tous les 2 ans, jusqu'aux 16 ans de l'enfant.
- le Dasen (son représentant) doit vérifier chaque année que l'enfant reçoit bien une instruction et acquiert des connaissances conformément aux règles prévues par la loi :
 - entretien avec les parents, tenus de préciser « la démarche et les méthodes pédagogiques qu'(ils) mettent en œuvre ».
 - exercices écrits ou oraux pour l'enfant afin de s'assurer de l'acquisition « progressive et continue » des connaissances et compétences « dans chaque domaine de formation » du socle commun, le « bagage » minimum que chaque enfant doit présenter à ses 16 ans.



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire



Si les résultats sont insuffisants, un second contrôle est organisé.

Si à l'issue de ce second contrôle, les résultats de l'enfant sont toujours jugés insuffisants, les parents auront l'obligation d'inscrire leur enfant dans un établissement scolaire.

Si les familles refusent le contrôle au bout de deux fois, il y a mise en demeure de scolarisation